



Mali

Fiche de pays 2024

Funded by:



Federal Office
for Migration
and Refugees



Éditeurs

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) ALLEMAGNE

Charlottenstraße 68
10117 Berlin
Germany
T. +49 911 43 000
F. +49 911 43 00 260

iom-germany@iom.int
<https://germany.iom.int/>

This project is funded by the German Federal Office for Migration and Refugees (BAMF).



Ce projet est financé par l'Office Fédéral Allemand des Migrations et des Réfugiés (BAMF).

Les informations contenues dans cette fiche pays ont été étudiées avec les meilleures intentions et le plus grand soin. Cependant, l'OIM Allemagne n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions. En outre, l'OIM Allemagne ne peut être tenue responsable des conclusions ou des décisions tirées des informations fournies dans cette fiche pays. Pour plus d'informations sur le retour volontaire et la réintégration, veuillez visiter le portail d'information www.ReturningfromGermany.de ou contacter votre bureau local de retour et de réintégration.

© IOM Octobre 2024 - Veuillez noter que les informations fournies ici peuvent être obsolètes en raison de l'évolution dynamique du pays.

Table des matières

1. Santé

2. Emploi

3. Logement

4. Bien-Être Social

5. Éducation

6. Enfants

7. Contacts

8. En Un Coup D'Œil

1 Santé

Informations générales sur les soins de santé

La politique sectorielle de santé du Mali est bâtie sur une structure pyramidale : Le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) constitue le 1er niveau de contact des populations avec les structures de santé où sont pris en charge les cas simples. Les soins de santé primaires sont accessibles au niveau du Centre de Santé Communautaire (CScOm) le plus proche à travers tout le pays. Ces centres de santé offrent un paquet complet de soins de santé primaires (soins curatifs, vaccinations, santé maternelle et infantile, vaccinations, nutrition, promotion de santé, etc.).

Le Centre de Santé de Référence (CSRef) est le premier niveau de référence.

Les Établissements Publics Hospitaliers (hôpitaux régionaux) sont le deuxième niveau de référence. Ils ont un plateau technique plus fourni que les CSRef et reçoivent les cas qui dépassent le plateau technique de ce niveau.

Les Établissements Publics Hospitaliers (hôpitaux nationaux) sont le troisième niveau de référence. C'est le plus haut niveau de la pyramide sanitaire. Y sont référés les cas ne pouvant être pris en charge aux trois niveaux ci-dessus.

Le ministère de la Santé et du Développement Social (MDSD) a établi un système de référence-évacuation du niveau périphérique au niveau central. En plus du secteur public, il y a le secteur privé qui vient en appui, avec souvent des plateaux techniques très développés. Ces structures privées offrent, des soins de santé à une grande partie de la population malienne, surtout dans les grandes villes.

Assurance Maladie : Au Mali, il existe trois

types d'assurance-maladie gérés par le gouvernement en plus des assurances privées.

Premièrement, il y a le régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ayant pour objectif de permettre la couverture des frais inhérents à la maladie et à la maternité des assurés et des membres de leur famille à charge. Pour avoir accès aux services de l'AMO, le bénéficiaire doit contribuer à travers un employeur privé ou public. Une fois intégré à l'AMO, le bénéficiaire ne paye que 30 % de ses frais médicaux (consultation, médicaments, acte, hospitalisation, etc.) pour sa prise en charge et celle de sa famille dans les centres de santé du gouvernement et dans les établissements de santé privés mandatés par l'Etat.

Le deuxième type de régime d'assurance est l'Assurance Maladie Volontaire (AMV) dont tout le monde peut bénéficier, y compris les migrants internationaux, à travers une contribution personnelle. Après 6 mois de cotisation, le bénéficiaire peut accéder aux services d'AMV dans les mêmes conditions que l'AMO, c'est-à-dire, il ne payera que 30 % de ses frais médicaux.

Le dernier, c'est le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), géré par l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) destiné aux Maliens indigents. Ils sont considérés comme bénéficiaires directs : Les pensionnaires des établissements de bienfaisance, orphelinats, ou des établissements de rééducation et de tout établissement public ou privé à but non lucratif hébergeant les enfants abandonnés, les pensionnaires des établissements pénitentiaires, les populations déplacées internes, les blessés de guerre, etc.

1 Santé

Accès aux services de santé (prestataires et centres de santé)

Les CSCom sont accessibles à travers tout le pays, même dans les zones les plus reculées. Concernant les prestataires, les médecins spécialistes sont disponibles, surtout à Bamako et dans les grandes villes au niveau des régions.

L'accès aux soins de santé est payant au Mali, même dans le secteur public. Mais ils sont moins coûteux dans les structures sanitaires publiques, que dans les structures privées. Le patient doit payer pour obtenir des services d'un prestataire. Cependant, dans certains cas extrêmement vulnérables, le patient peut recevoir des soins de santé sans frais à travers le service social disponible dans les établissements de santé publique.

A noter que le diagnostic et le traitement de certaines maladies comme le VIH, la tuberculose et certains actes médicaux comme la césarienne, la vaccination de routine sont gratuits au Mali, grâce à l'engagement du Gouvernement et de ses partenaires.

Admission dans des établissements médicaux

Le patient est libre de choisir le centre de santé où il souhaite se faire consulter et son médecin traitant. Mais ce dernier peut référer vers un autre centre ou un autre prestataire pour qu'il puisse bénéficier des soins appropriés. Il n'y a pas de document spécifique pour être admis dans un établissement de santé Mali, sauf pour les patients qui ont une assurance-maladie. Dans ce cas, ces patients doivent apporter leurs cartes d'assurance-maladie.

Disponibilité et coût des médicaments

Selon la politique nationale de santé, les patients peuvent bénéficier des médicaments en Dénomination Commune Internationale (DCI) moins chers et abordables au niveau des CSCom. En général, la plupart des médicaments ou leurs analogues sont disponibles au Mali et couverts par les assurances sur place. Le prix des médicaments est fixé par le ministère de la Santé et du développement social. Les médicaments non-disponibles peuvent être facilement commandés par les pharmaciens dans les pays voisins ou en Europe.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Il n'y a pas de procédure spécifique pour les migrants de retour. Les conditions d'accès aux services de santé sont les mêmes que pour le reste de la population malienne. (Voir les points mentionnés dans le paragraphe accessibilité).

Procédure d'enregistrement : Le migrant de retour n'a pas besoin de s'inscrire à une assurance maladie.

Documents requis : Aucun document n'est nécessaire pour l'inscription.

1 Santé

Information Générale sur le marché du travail

Le Mali connaît une forte croissance démographique qui se traduit par une augmentation rapide de la population active. La situation générale du marché du travail au Mali est marquée par plusieurs défis et dynamiques spécifiques. La majeure partie des actifs travaille dans le secteur primaire et le secteur tertiaire, soit 63 % et 25 % respectivement. Le secteur formel, privé et public, n'emploie que 6 % des actifs occupés. Les femmes sont souvent sous-représentées dans les emplois formels et occupent principalement des postes dans l'agriculture ou le commerce informel. Les efforts pour améliorer l'éducation, la formation et les conditions de travail sont essentiels pour un développement économique durable et inclusif.

Recherche d'emploi

Au Mali, une grande partie de l'emploi se trouve dans le secteur informel, qui inclut le commerce de proximité, l'artisanat et l'agriculture. Cependant, plusieurs initiatives offrent des formations professionnelles adaptées aux besoins du marché. Le secteur technologique émerge avec des opportunités dans les start-ups, notamment dans le numérique et les services. Trouver un emploi au Mali peut être facilité par plusieurs ressources et organismes. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANPE) est l'agence gouvernementale chargée de l'emploi. Elle propose des services d'accompagnement, des formations et aide à la mise en relation avec les employeurs. D'autres possibilités de trouver un emploi s'offrent aux demandeurs d'emploi. Voici quelques liens vers les principaux sites web :

- <https://Emploimali.com>
- <https://MaliOptioncarriere.ml>
- <https://malibaara.com/>
- <https://www.emploimali.com/>
- <https://www.optioncarriere.ml/>
- <https://maliemploi.org/>
- <https://malipages.com>
- <https://anpe-mali.org/>

De nombreuses offres d'emploi sont également partagées sur des plateformes comme Facebook et LinkedIn, surtout pour les start-ups. En outre, certains journaux publient des annonces d'emploi hebdomadaires. Par ailleurs, plusieurs ONG offrent des programmes de formation et d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes et les femmes.

Assistance au chômage

Au Mali, le soutien aux personnes au chômage se décline en plusieurs formes, bien que le système puisse être moins structuré que dans certains pays développés. Il y a l'aide des autorités et organisations impliquées ainsi que des services offerts :

Types d'aide au chômage

Aide financière :

Allocations de chômage : il n'existe pas de système formel d'allocations chômage au Mali. Cependant, des initiatives peuvent être mises en place dans le cadre de programmes de protection sociale. Certaines initiatives locales et internationales peuvent offrir un soutien financier temporaire.

Microcrédits : des programmes de microcrédit sont disponibles pour aider les chômeurs à démarrer de petites activités génératrices de revenus.

2 Emploi

Aide pratique :

Formations professionnelles : des programmes de formation pour améliorer les compétences et augmenter les chances de trouver un emploi.

Stages et apprentissages : opportunités de stages et d'apprentissages pour acquérir de l'expérience professionnelle.

Aide informative :

Conseils en emploi : services de conseil pour aider à la rédaction de CV, préparation aux entretiens, et recherche d'emploi.

Ateliers et séminaires : Sessions d'information sur le marché du travail, les opportunités d'emploi et les techniques de recherche d'emploi.

Autorités et organisations offrant de l'aide

Organismes gouvernementaux :

Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) : Offre des services de placement, de formation, et de conseil aux demandeurs d'emploi.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : Supervise les politiques de l'emploi et offre divers programmes de soutien.

Organisations non gouvernementales (ONG) :

Organisation Internationale du Travail (OIT) : Propose des programmes pour améliorer les conditions de travail et soutenir les chômeurs.

Organisations locales et internationales : Diverses ONG offrent des programmes de soutien, de formation, et d'accompagnement.

Services offerts

Aide financière : soutien temporaire pour les besoins de base.

Aide pratique : formations, stages, apprentissages, et conseils en emploi.

Aide informative : ateliers, séminaires, et sessions de conseil.

Responsabilités des personnes au chômage

Recherche active d'emploi : participer activement à la recherche d'emploi et aux programmes de formation.

Participation aux programmes : s'inscrire et participer aux formations et ateliers proposés.

Mise à jour des compétences : profiter des opportunités de formation pour améliorer ses compétences.

Formation et éducation continue

Centres de formation professionnelle : [Oo2 Formations & Consulting](#) : Propose plus de 450 formations dans divers domaines tels que la gestion de projet, les systèmes d'information, la comptabilité, et bien plus.

[Bamacours](#) : offre des formations de haut niveau adaptées aux besoins des professionnels et des étudiants, avec un accent sur le développement socio-économique du Mali

Programmes spécifiques :

Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) : inclut la formation continue des enseignants et d'autres professionnels pour améliorer la qualité de l'éducation [UNESCO](#).

[Projets d'appui](#) : des projets comme PROCEJ, FIER, et EJOM ciblent la formation professionnelle pour l'intégration des jeunes dans divers secteurs comme l'agriculture, l'artisanat, et les métiers techniques.

2 Emploi

Exigences nécessaires

Les exigences varient selon les programmes et les centres de formation. Généralement, il peut être nécessaire de : Avoir un niveau d'éducation de base (par exemple, le Diplôme d'Études Fondamentales).

Fournir des documents justificatifs (CV, diplômes, etc.).

Passer des tests d'admission ou des entretiens.

Obtention d'informations et inscription

Sites web et contacts :

[Oo2 Formations & Consulting](#) : consultez leur site pour les détails des formations et les modalités d'inscription.

Bamacours : visitez leur site pour les

informations sur les programmes et les inscriptions.

Organismes gouvernementaux :

[Agence Nationale Pour l'Emploi \(ANPE\)](#) : offre des informations sur les formations disponibles et les procédures d'inscription.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : supervise les programmes de formation et peut fournir des informations spécifiques.

Organisations internationales et ONG :

[Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#) : propose des programmes de formation et peut fournir des informations sur les opportunités disponibles.

2 Emploi

Conseils pour les personnes rapatriées
Se renseigner auprès des centres de formation : Contactez directement les centres pour obtenir des informations spécifiques sur les programmes adaptés aux rapatriés.

Participer aux sessions d'informations : Assistez aux ateliers et séminaires organisés par les centres de formation et les organismes gouvernementaux pour en savoir plus sur les opportunités disponibles.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Au Mali, les rapatriés peuvent bénéficier de diverses formes d'aide et de soutien, principalement gérées par des agences gouvernementales et des organisations internationales. Assistance financière : des allocations peuvent être fournies pour aider à la réintégration, souvent sous forme de subventions ou d'aides directes.

Aide matérielle : distribution de biens essentiels comme des vêtements, de la nourriture, et des fournitures de logement.

Programmes de réintégration : accès à des formations professionnelles, des conseils sur l'emploi, et des opportunités de microcrédit pour soutenir le démarrage de petites entreprises.

Services psychosociaux : soutien psychologique et social pour aider à la réintégration et à la gestion des traumatismes.

En ce qui concerne les exigences, ils doivent avoir :

Documents d'identité : fournir des pièces justificatives, comme un passeport ou une carte d'identité, et parfois des documents prouvant le statut de réfugié ou de déplacé.

Enregistrement auprès des autorités : les rapatriés doivent souvent s'enregistrer auprès du ministère de la Solidarité ou d'autres agences pertinentes pour accéder aux aides.

Participation à des programmes : dans certains cas, la participation à des programmes de formation ou d'intégration peut être requise pour bénéficier d'une aide financière ou matérielle.

Procédure d'enregistrement : Ils peuvent se rendre à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou à un bureau local des affaires sociales. Il est recommandé de contacter ces institutions pour vérifier les documents requis et les procédures.

Documents requis : Généralement, les documents à fournir sont entre autres : Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Justificatif de résidence. Certificat de travail ou tout document prouvant la cessation d'activité. CV à jour.



Photo: Claudio Gonçalves 2024

3 Logement

Informations générales sur le logement

Informations générales sur le logement : Au Mali, notamment à Bamako, le prix du loyer peut varier selon le type de logement et le quartier. Généralement, le prix varie entre 60 000 F CFA et plus de 200 000 F CFA. La demande de logement dans les grandes villes, comme Bamako, est en constante augmentation en raison de l'urbanisation croissante. Cela entraîne une hausse des prix et une pression sur l'offre, avec une préférence pour des logements modernes et bien situés.

Électricité : les frais d'électricité peuvent varier, mais en moyenne, une facture mensuelle se situe autour de 1 000 F CFA à 50 000 F CFA, selon l'utilisation. L'accès à l'électricité peut être intermittent, surtout dans les zones rurales.

Eau : les frais d'eau sont généralement moins élevés, avec un coût mensuel d'environ 1000 F CFA et 40 000 F CFA, selon la consommation. Dans certaines zones rurales, l'accès à l'eau potable peut être limité.

Autres services : Les frais de télécommunications (téléphone et Internet) peuvent également varier, avec des forfaits mensuels allant de 100 à 25 000 F CFA, selon l'opérateur de téléphonie. En ce qui concerne la demande, il y a une disparité entre les zones urbaines et rurales.

Urbain : La demande de logement dans les grandes villes, comme Bamako, est en constante augmentation en raison de l'urbanisation croissante. Cela entraîne une hausse des prix et une pression sur l'offre, avec une préférence pour des logements modernes et bien situés.

Rural : Dans les zones rurales, l'offre

de logements est généralement suffisante, mais la qualité peut varier. Les maisons traditionnelles dominent, et la demande reste stable, bien que de nombreux jeunes migrent vers les villes à la recherche d'opportunités.

Recherche de logement : Trouver un logement au Mali peut se faire par plusieurs biais :

Sites Web spécialisés : De nombreux sites permettent de rechercher des appartements à louer. Parmi les plus populaires, on trouve :

- Coin Afrique Mali : <https://ml.coin-afrique.com/>
- Se loger au Mali : <https://seloger-aumali.com/>
- Afrikannonces : <https://afrikannonces.com>
- Standing Appartement au Mali : <https://www.standing-appartements-mali.com/>

Réseaux sociaux : les groupes Facebook dédiés à la location de logements au Mali peuvent être très utiles pour trouver des offres.

Agences immobilières : plusieurs agences immobilières à Bamako et dans d'autres villes offrent des services de location. Une recherche en ligne peut aider à identifier des agences réputées.

Bouche-à-oreille : parler à des amis, des collègues ou des connaissances peut souvent mener à des opportunités qui ne sont pas annoncées publiquement. Des organismes proposant une aide sont :

Ministère de l'Habitat : le ministère peut fournir des informations sur les

3 Lodgement

programmes d'habitat et d'urbanisme au Mali.

ONG et Associations : certaines ONG travaillent sur des projets de logement abordable et peuvent offrir des conseils ou un soutien.

Les aides sociales au logement : Au Mali, il existe plusieurs aides sociales pour le logement destinées à soutenir les ménages à faibles revenus.

Subventions pour l'accès au logement

Il existe certains critères d'attribution des logements sociaux au Mali. Premièrement, les candidats doivent ouvrir un compte dans une institution bancaire. Il faut signaler que si auparavant, le gouvernement a exigé l'ouverture d'un compte auprès de la BHM ou de la BMS, les clients de la BDM, d'Écobank, de la BIM et de la Bank of Africa pourront désormais postuler.

Un seuil salarial est cependant fixé, ce qui laisse à de nombreux Maliens penser que les prétendants seront choisis de manière arbitraire. Ensuite, le demandeur doit verser à l'OMH un apport personnel variant sensiblement selon le type de logement, ainsi qu'une caution de trois mois. Cette dernière ne concerne cependant pas les salariés. Elle s'adresse en effet aux non-salariés et aux Maliens de l'étranger.

Ainsi, les candidats non-salariés optant pour les logements sociaux au Mali de type F3 A et F3 B, ils doivent s'acquitter d'une garantie de 132 660 Fcfa et un apport s'élevant à 234 00 Fcfa. Pour les logements économiques de type F4, les postulants doivent payer une caution de 282 000 Fcfa et 2 millions 50 000 Fcfa d'apport personnel. À noter en outre que les logements sont attribués aux bénéficiaires sans intérêt sur une période de 25 ans. Pour en savoir davantage sur les



Photo: Unsplash Bob Brewer 2024

3 Logement

dossiers à fournir pour les logements sociaux au Mali, n'hésitez pas à consulter les sites de l'OHM.

Conditions : destinées aux ménages à faibles revenus, souvent définies par des plafonds de revenu.

Procédure : faire une demande auprès des autorités locales ou des organismes de logement.

Documents nécessaires : justificatif de revenus, pièce d'identité, preuve de résidence.

Prêts à taux zéro :

Conditions : souvent réservés aux primo-accédants ou aux familles nombreuses.

Procédure : demande auprès des banques ou institutions financières partenaires.

Documents nécessaires : dossier de demande de prêt, justificatifs de revenus, projet de logement.

Aides au logement social :

Conditions : en général, s'adressent aux ménages en situation de précarité.

Procédure : inscription sur les listes d'attente des logements sociaux auprès des autorités compétentes.

Documents nécessaires : formulaire d'inscription, justificatif de revenus, pièce d'identité.

Office Malien de l'Habitat

Adresse : Cour du ministère des Transport et des Infrastructures

Téléphone : (+223)20 23 24 81 / 20 23 16 19, Fax : (+223) 20 23 68 39

Email : info@omh-mali.ml

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Au Mali, l'accès des rapatriés à des installations d'hébergement temporaire et aux services d'assistance est pris en compte dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de vulnérabilité. Il s'agit des rapatriés en provenance de pays voisins ou d'autres régions, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité (femmes, enfants, personnes âgées). Cependant, il faut présenter une demande d'hébergement auprès des autorités locales ou des ONG comme l'OIM qui gèrent ces centres.

Procédure d'enregistrement :

Les migrants de retour peuvent se présenter directement aux centres d'accueil ou contacter les ONG qui œuvrent dans ce domaine pour obtenir de l'aide.

Documents requis : Il est généralement demandé de fournir une pièce d'identité et si possible, des documents attestant de leur statut de rapatrié (comme un certificat de rapatriement).

4 Système de protection sociale

Système de protection sociale

La protection sociale englobe à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi, les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelle de santé) ; et les régimes non-contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux, en espèces ou en nature, sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). Elle agit surtout sur la demande, à travers des mécanismes qui cherchent à renforcer les capacités des individus et des groupes à faire face aux besoins de la vie et de briser les barrières, tant économiques que sociales, qui limitent leur accès aux services et aux bénéfices du développement.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Au Mali, l'aide sociale est généralement destinée aux populations en situation de vulnérabilité notamment les personnes en situation de précarité, les personnes âgées, les personnes handicapées, et les familles à faible revenu.

Les conditions pour bénéficier de cette aide peuvent varier, mais elles incluent souvent :

Résidence : Être résident au Mali et avoir un domicile fixe.

Situation financière : Avoir des revenus inférieurs à un certain seuil, démontrant ainsi un besoin d'assistance.

Documents justificatifs : Fournir des documents attestant de la situation socio-économique, comme des bulletins de salaire, des attestations de chômage, ou des certificats médicaux pour les personnes handicapées.

Priorité aux groupes en situation de vulnérabilité : Les demandeurs faisant partie de groupes particulièrement vulnérables, comme les orphelins ou les mères célibataires, peuvent avoir la priorité.

Procédure d'inscription : La demande d'immatriculation doit être accompagnée des bulletins d'embauche dûment remplis pour le compte de chaque travailleur. L'attribution du numéro employeur : lorsque la demande d'immatriculation de l'employeur est acceptée, il lui est attribué un numéro de matricule sous lequel ses cotisations seront payées.

Documents requis : Pièces à fournir pour le dossier de demande d'immatriculation à l'AMO par catégorie d'assuré. L'Assuré (e) principal (e) : Formulaire d'immatriculation de l'AMO rempli, Une copie de l'acte de naissance, Une photo d'identité.

Système de pension

Le droit à la retraite pour vieillesse est acquis à travers deux leviers de mesure : L'âge de l'assuré qui doit atteindre la limite légale fixée en fonction de son statut, La durée d'assurance nécessaire à la constitution d'une provision pour servir les prestations sociales. Au Mali, la retraite pour vieillesse est garantie à l'assuré de 58 ans ayant cotisé 13 ans. Conformément aux dispositions de la Loi N°2019-025 du 05 juillet 2019, l'âge de retraite est fixé comme suit : Pour les employés des établissements publics à caractère administratifs (EPA), des établissements publics à caractère

4 Systeme de protection sociale

scientifique, technologique ou culturel (EPSTC), des établissements publics hospitaliers (EPH), des établissements publics à caractère social (EPS) et des établissements publics à caractères industriel et commercial (EPIC).

Catégorie A : 65 ans,

Catégorie B : 62 ans

Catégories C, D & E : 58 ans

Pour les travailleurs contractuels de l'Etat et des Collectivités territoriales

Catégorie A ou équivalent : 60 ans

Catégories B, C, D & E ou équivalent : 58 ans

Pour les salariés ou conventionnaires du secteur privé

Catégorie A ou équivalent : 60 ans

Catégories B, C, D & E : 58 ans

Pour les salariés du secteur privé, classés à la catégorie A ou équivalent, les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord-parties, pendant une période qui ne pourra dépasser l'âge de 62 ans du salarié.

Pour les salariés du secteur privé, classés aux catégories B, C, D, et E, les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord-parties, pendant une période qui ne pourra dépasser l'âge de 60 ans du salarié.

Cependant, cette prorogation volontaire n'ouvre pas droit au cumul des années d'assurance pour retraites.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : L'âge minimum obligatoire pour pouvoir bénéficier des prestations de vieillesse est de 53 ans. La retraite normale est 60 ans pour les cadres de la catégorie A, 58 pour les B et 55 pour les C. b). La période minimale de cotisations obligatoires est de 15 ans. Si les rapatriés sont employés dans une entreprise publique et privée avec un contrat, ils peuvent bénéficier du système de retraite au même titre que les autres.

Procédure d'enregistrement : Vous devez vous rendre au Centre de l'INPS de votre commune pour entamer une procédure d'inscription au régime de retraite.

Documents requis : Généralement, les documents exigés sont :

Certificat d'emploi et de salaires (original) à remplir et à signer par l'employeur
Demande de liquidation de retraite (original) à remplir et à faire signer par l'employeur

Vous devez fournir alors les documents suivants : Extrait d'acte de naissance (original)

Certificat d'emploi et de salaires visé par l'employeur (original) des huit (08) dernières années de salaire

Certificat de travail (original) des différentes fonctions occupées

Demande de liquidation de retraite visé par l'employeur (original) Pour l'assuré marié

Extrait d'acte de mariage (original)

Extrait d'acte de naissance (original) du conjoint Pour l'assuré ayant des enfants
Certificat médical (original) pour les enfants âgés de moins de 6 ans, de vie collective ou d'assiduité scolaire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, certificat de fréquentation scolaire pour les enfants de plus de 14 ans.

4 Systeme de protection sociale

Groupes en situation de vulnérabilité

- Les femmes.
- Les enfants.
- Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou inter-sexe (LGBTI)
- Les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.
- Les personnes étrangères.
- Les personnes issues de minorités ethniques ou de peuples indigènes.

La politique d'intégration des groupes vulnérables dans la société malienne repose sur plusieurs axes clés visant à promouvoir l'inclusion sociale et à garantir l'égalité des droits.

Cadre législatif : Le Mali a adopté des lois et des politiques visant à protéger les droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, et les minorités ethniques.

Éducation et sensibilisation : des programmes de sensibilisation sont mis en place pour promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

Accès aux services de base : Des efforts sont déployés pour garantir l'accès des groupes vulnérables aux services de santé, à l'éducation et à la protection sociale.

Participation citoyenne : Encourager la participation active des groupes vulnérables dans la vie politique et sociale est essentiel. Cela inclut des initiatives pour leur donner une voix dans les décisions qui les concernent.

Partenariats avec la société civile : Collaborer avec des ONG et d'autres

acteurs de la société civile pour mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins spécifiques des groupes vulnérables.

Soutien économique : Des initiatives pour renforcer l'autonomie économique des groupes vulnérables, par exemple, à travers des programmes de microcrédit ou de formation professionnelle.

Le reste de la population, les travailleurs de secteur informel et du secteur agricole (78% de la population) peuvent recourir aux mutuelles de santé (Sissouma, 2013, 2019). Bien que les premières mutuelles de santé soient apparues à la fin des années 1980 (comme la mutuelle des travailleurs de l'éducation et de la culture - MUTEK – ou les mutuelles des corps armés, Ouattara et N'diaye, 2017), elles concernaient les travailleurs du secteur formel. Une stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé a été adoptée par le gouvernement en février 2011 (Sissouma, 2013)

L'intégration des groupes vulnérables dans la société malienne fait face à plusieurs obstacles :

Pauvreté et inégalité économique : La pauvreté persistante limite l'accès aux ressources essentielles, rendant difficile l'inclusion des groupes vulnérables dans le marché du travail l'éducation.

Discrimination socioculturelle : Les stéréotypes et préjugés envers certaines minorités, femmes, ou personnes handicapées entravent leur acceptation et leur intégration.

Manque d'infrastructures : Les infrastructures insuffisantes, notamment dans les zones rurales, limitent l'accès

4 Systeme de protection sociale

aux services de base comme l'éducation et la santé.

Instabilité politique et sécurité : Les conflits et l'insécurité affectent la mise en œuvre des politiques d'intégration et réduisent la confiance des communautés vulnérables.

Faible sensibilisation et éducation : Un manque de sensibilisation sur les droits et les besoins des groupes vulnérables entraîne une méconnaissance de leurs enjeux au sein de la société.

Accès limité à l'information : Les groupes vulnérables ont souvent un accès restreint à l'information, ce qui limite leur capacité à revendiquer leurs droits.

Ressources insuffisantes : Les programmes d'intégration manquent parfois de financement et de soutien institutionnel, ce qui freine leur efficacité.

Il existe plusieurs formes de soutien pour les personnes vulnérables au Mali, bien que leur portée et leur efficacité puissent varier.

Programmes gouvernementaux : Le gouvernement malien a mis en place des politiques et des programmes spécifiques pour soutenir les groupes vulnérables, notamment des initiatives en faveur des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

Organisations non gouvernementales (ONG) : De nombreuses ONG locales et internationales travaillent au Mali pour fournir des services aux populations vulnérables, en offrant des programmes d'éducation, de santé, et de formation professionnelle.

Aide humanitaire : Dans les zones

touchées par des crises ou des conflits, des agences humanitaires offrent une aide alimentaire, des soins médicaux et un soutien psychologique.

Initiatives communautaires : Des projets locaux sont souvent développés par des communautés elles-mêmes pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables.

Accès à la microfinance : Certains programmes de microcrédit visent à renforcer l'autonomie économique des personnes vulnérables en leur permettant de lancer des petites entreprises.

Soutien international : Des organisations internationales, comme l'UNICEF ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation International pour les Migrations (OIM) apportent des ressources et des expertises pour soutenir les initiatives d'intégration.

Plusieurs agences et organisations soutiennent les groupes vulnérables au Mali. **OIM :** OIM offre une protection et une aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements, y compris les victimes de traite.

UNICEF : L'UNICEF travaille pour promouvoir les droits des enfants et améliorer leur accès à l'éducation, à la santé et à la protection.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : Le PNUD soutient des initiatives de développement durable et renforce la résilience des communautés vulnérables.

Médecins Sans Frontières (MSF) : MSF fournit des soins médicaux d'urgence dans les zones touchées par des conflits

4 Systeme de protection sociale

et des crises sanitaires.

Oxfam : Oxfam travaille sur des projets de développement économique, d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de lutte contre les inégalités.

CARE International : Cette organisation met en œuvre des programmes d'aide humanitaire et de développement axés sur les femmes et les enfants.

Association Malienne pour la Survie au Sahel (AMSS) : AMSS se concentre sur la sécurité alimentaire et le développement communautaire.

Handicap International : Cette organisation s'engage à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et à promouvoir leur inclusion sociale.

Save the Children : Il œuvre pour protéger les droits des enfants, fournir des services éducatifs et de santé, et répondre aux crises humanitaires.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Au Mali, divers types de soutien sont offerts aux groupes vulnérables, en particulier aux femmes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et aux minorités ethniques et religieuses.

Soutien aux femmes et aux mères (projets sur l'égalité des sexes)

Accès à l'éducation : Programmes visant à favoriser l'éducation des filles et à réduire les obstacles à leur scolarisation.

Santé reproductive : Accès à des services de santé maternelle, y compris des soins prénatals et postnatals, et des campagnes de sensibilisation sur la santé reproductive.

Soutien aux personnes âgées
Programmes de protection sociale : Initiatives visant à fournir un soutien financier aux personnes âgées vulnérables, notamment des pensions et des aides alimentaires.

Accès aux soins de santé : Sensibilisation et programmes pour garantir que les personnes âgées aient accès à des soins médicaux adaptés.

Le soutien aux personnes handicapées (y compris celles souffrant de problèmes de santé mentale)

Réhabilitation et services médicaux : Accès à des services de réhabilitation physique et de santé mentale, souvent fournis par des ONG.

Sensibilisation et inclusion : Campagnes pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la société, y compris leur accès à l'éducation et à l'emploi.

Formations professionnelles : Programmes de formation adaptés aux personnes handicapées pour leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles.

Soutien aux minorités ethniques et religieuses

Promotion des droits culturels : Projets visant à promouvoir et protéger les droits culturels et linguistiques des minorités.

Médiation et dialogue intercommunautaire : Initiatives pour favoriser la cohésion sociale et réduire les tensions entre différentes communautés.

Accès à l'éducation et aux services de base : Programmes ciblant les besoins spécifiques des minorités, pour améliorer leur accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux.

5 Éducation

Informations générales sur l'éducation

Le système éducatif en République du Mali comprend les ordres d'enseignement suivants :

L'enseignement Préscolaire
L'enseignement Fondamental
L'enseignement Secondaire
L'enseignement Supérieur

Il y a aussi les types d'enseignement qui sont les suivants :

L'enseignement non formelle
L'éducation spéciale,
L'enseignement Normal,

La formation technique et professionnelle. (Référence loi NO 99-046/Du 28 DEC. 1999 Portant loi d'orientation sur l'Education en République du Mali.

La scolarisation des enfants à partir de 6-7 ans est obligatoire. Il y a un nombre suffisant d'écoles dans les zones urbaines, mais en zone rurale, le nombre n'est pas aussi élevé. Le service est plus fourni par les écoles privées que les écoles publiques.

Coût, prêts et allocations

L'enseignement général est gratuit et jusqu'à l'âge de 18 ans. Non, les frais de fournitures scolaires sont à la charge des parents. Oui, il existe des bourses financières pour les écoles secondaires ou l'enseignement supérieur. Pour le secondaire, l'Etat subventionne la scolarité pendant toute la durée du lycée avec les fournitures pendant 5 ans. Pour le supérieur, une allocation financière de 26 250 francs CFA est donnée à tous les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avec plus de 10, 50 et n'ayant pas redoublé de classe au lycée. Le cas échéant, des évaluations sont faites pour savoir si l'étudiant peut bénéficier de la bourse entière.

Approbation et vérification des diplômes étrangers

Les Diplômes obtenus à l'étranger sont reconnus, pour ce faire, il y a un service de vérification et d'homologation des diplômes au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et qui est rattaché au ministère. Les documents à fournir sont : la carte d'identité, les relevés de notes, le diplôme et l'acte de naissance plus 04 photos d'identité.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : La bourse d'étude nationale est allouée à certains étudiants Maliens inscrits à l'université ou dans un institut privé pour suivre des études supérieures. Tout étudiant Malien régulièrement inscrit dans un établissement supérieur et âgé de moins de 25 ans.

Procédure d'enregistrement : L'étudiant doit présenter son numéro de matricule national. La demande doit être adressée à la Direction nationale du CNOUS (Centre national des œuvres universitaires). Le dépôt de la demande par voie hiérarchique est possible. Les bacheliers en candidats libres ne peuvent prétendre à une bourse nationale. Les critères d'attribution de la bourse sont contenus dans un document disponible au CENOU. Un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche fixe un période de dépôt des demandes (généralement à partir d'octobre pendant trois mois). L'étudiant demandeur dispose d'un mois pour effectuer la démarche à partir de la date d'ouverture de son établissement. La demande reçue hors délai est rejetée.

5 Éducation

Le CENOU réceptionne et trie les demandes par académies. La liste des reçus est diffusée depuis 2011 sur le site du CENOU. Une seule demande de réclamation est possible. Elle doit être manuscrite et fera l'objet d'une seconde vérification. Il est important de noter que l'État malien offre des bourses d'études aux bacheliers jeunes et ayant passé avec une très bonne moyenne au bac.

Documents requis : Documents à fournir :

Un extrait d'acte de naissance

Le relevé des notes au baccalauréat

Le cas échéant : le certificat de décès d'un parent, le certificat d'handicap ou de maladie (comme la lèpre, la tuberculose, le VIH etc.)

Pour les nouveaux bacheliers :

Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité

Une photocopie certifiée conforme de la carte d'étudiant

Pour les nouveaux étudiants :

Un formulaire rempli de demande de bourse

Une photocopie de la carte d'identité

Une photocopie certifiée conforme du diplôme de baccalauréat

Une photocopie certifiée conforme de la dernière attestation de réussite

Une photocopie de certificat d'inscription



Photo: Unsplash Markus Spiske 2019

5 Enfants

Informations générales sur l'éducation

Situation générale des enfants et des nourrissons : La situation locale du droit des enfants dans le pays reste toujours précaire, car le pourcentage d'accès à la santé et à l'éducation pour les enfants reste toujours faible. Selon les données de l'analyse de la situation des enfants élaboré par l'UNICEF en 2022 seuls 7,6 % des enfants en âge d'aller au préscolaire y ont accédé. Les infrastructures éducatives en milieu rural restent faibles et le pourcentage d'enfant non scolarisé et d'enfant déscolarisé restent toujours élevé, car le taux d'achèvement du 1er cycle en 2022 est 54 %.

L'influence de l'origine sociale des parents par rapport à l'accès des enfants aux soins de santé et éducatif reste faible, car l'éducation est Laïque et concerne tout le monde sans distinction de sexe et de race.

Il y a des modules de formation de l'éducation à la santé qui sont inclus dans le programme du 1er cycle et du second cycle.

Les acteurs (non) gouvernementaux qui s'occupent du bien-être et des droits des enfants

De nombreuses organisations non-gouvernementales œuvrent pour le bien-être des enfants, le lead de ce champ est porté par l'UNICEF. Il y a aussi des organisations telles que : CRM, TERRES DES HOMMES, COOPI, SAVE THE CHILDREN etc.

Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : L'existence d'un acte de naissance est indispensable pour toute inscription en milieu scolaire. Pour cela, les enfants nés à l'extérieur doivent prendre contact avec l'Ambassade du Mali dans leur pays.

Procédure d'enregistrement : Pour le retour de tout mineur, un retraceur est indispensable et un panel pour le BID est aussi indispensable. La rentrée a lieu entre septembre et octobre. Les inscriptions s'arrêtent généralement à partir du mois de décembre.

Documents requis : Généralement, les documents nécessaires sont :

Un acte de naissance

Une photo d'identité

Si privée paiement d'inscription

5 Enfants



Photo: Unsplash Jordan McGee 2020

7 Contacts

Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne (PAJM)

Dr. Sidiki Konaté (Director), Mr. Amadou Diop and Mr. Mamadou Bâ QUINZAMBOUGOU BAKAKO RUE 552-PORTE 243 (00223) 20 79 89 25/26 conform@orangemali.net

Association Jeunesse Action (AJA) Mali

Mr Souleymane SARR (Executive Director), Mr Amadou KEITA (Analyst) Financial), 20 29 58 21, 76 22 90 50 (Mr SARR), 76 06 90 08 (Mr KEITA) Hamdallaye ACI 2000, Rue 432, Porte 1102 - Bamako

PAJM Technical Unit (Malian Youth Support Program)

Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne (PAJM), Component, «YOUTH AND ENTREPRENEURSHIP» Mr. Cheickna Traoré, Mr. Gilles Lossois, 20 21 75 92

French Office of Immigration and Integration (OFII)

M. Stéphane Darmas (Director), M. Philippe Cognie (Coordinator), Professional Migration Assessment), 20 22 50 17, stephane.darmas@ofii.fr, philippe.cognie@ofii.fr

Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)

Financement direct de petits crédits jusqu'à 5 millions de francs CFA Mme CAMARA, Chef du Service d'Insertion Professionnelle (SIP) Avenue De La Nation, Bamako Tel : (+223) 76 43 55 64

Banque Malienne de Solidarité (BMS)

Mrs. Tall Djénébou KEÏTA, SME-SMI Officer, DIOGO AOUA building, Hamdallaye ACI 2000 BP : E 1280 - Bamako, (00223) 223 50 34 / (00223) 229 54 08, (00223) 66 72 63 17, talldje-nekeita@yahoo.fr

FARE (Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi - Self-Renewable Employment Fund)

SME/SMI Project Guarantee 143 Contact: Mr Cheick Oumar Camara (Executive Director) B.P. 211 Bamako

IOM Bamako- Mali

Assisted Voluntary Returns, Mr Michel KAMATE IOM Bamako-Mali Hamdallaye ACI 2000, Rue : 425 Porte : 495 BP : E 288 (00223) 20 29 76 97 / (00223) 76 16 80 78 mkamate@iom.int

Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)

Mr. Ousmane Dougoumalé CISSE (DG), Mr. Mohamed AG ALHOUSSEINI (DEFIG) Tel: (223) 20 29 64 55 / 20 29 64 56 Cel: 66 98 83 76 BP:E2584 - Bamako

Organisation CATEK - Technical assistance firm

Mr Marc Ibrahim Traoré (Managing Partner), Hamdallaye ACI 2000, Rue 422, Porte 163 - Bamako, 20 29 53 57, 66 75 15 26, magalytraore@catek-uemoa.com, www.catek-uemoa.com

Nyèsigiso organization Program Protocol ANPE - Nyèsigiso

Contact Mr Modibo Dembélé (Head of Credit Department) Tel: (00223) 20 23 31 95 / Cel. (00223) 66 79 50 79 / 76 28 46 69 mdembele@nyesigiso.org

8 En Un Coup D'Ceil

Mesures à prendre avant le retour

- L'Organisation International pour les Migrations (OIM) fournit une aide humanitaire à la fois aux migrants internationaux et aux personnes déplacées internes (PDI). Facilitant le retour volontaire des migrants maliens bloqués dans les pays d'immigration et de transit, l'OIM Mali appuie aussi la réintégration des migrants maliens de retour.
- Elle apporte également une réponse à :
 - Réponse à l'urgence humanitaire
 - Suivi des Déplacements
 - Assistance en Protection
 - Assistance d'urgence
 - Relèvement précoce et stabilisation communautaire
 - Gestion de la Migration
 - Gestion humanitaire des frontières
 - Migration et changement climatique
- Toutes les unités de l'OIM interviennent dans le processus de retour volontaire d'un migrant de son pays de départ jusqu'à son pays de destination. L'OIM identifie les besoins essentiels des migrants avant leur retour volontaire au Mali. Il s'agit entre autres :
 - Évaluation des besoins : Identifier les migrants volontaires et évaluer leurs besoins spécifiques (santé, logement, emploi).

Mesures à entreprendre dès l'arrivée

- **Accueil immédiat** : Organiser un point d'accueil pour les migrants à leur arrivée, avec des équipes formées.
- **Vérification des documents** : Contrôler les documents de retour et s'assurer de leur validité.
- **Santé et sécurité** : Fournir des services de santé immédiats (bilan de santé, vaccinations si nécessaires).
- **Orientation** : Proposer des informations sur les services disponibles (logement, emploi, éducation).
- **Logement temporaire** : Mettre en place des hébergements temporaires pour les migrants pendant la transition.
- **Évaluation des compétences** : Réaliser des évaluations pour identifier les compétences et les besoins en formation.
- **Accès aux services sociaux** : Faciliter l'accès aux services sociaux (assistance financière, aide psychologique).
- **Accompagnement psychosocial** : Offrir un soutien psychosocial pour aider à la réintégration.
- **Partenariats locaux** : Collaborer avec les ONG et les autorités locales pour un soutien continu.